



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D17 - Budget annexe - Salle de spectacle de l'EDEN - Décision modificative n° 1

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

Absents excusés : 4

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL ; Pierre-Michel MARCH

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

**D17 - Budget annexe Salle de spectacle de l'EDEN -
Décision modificative n° 1**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Vu le vote du budget primitif du budget annexe Salle de spectacle de l'EDEN le 3 avril 2025.

Considérant la nécessité de procéder à l'inscription d'écritures comptables (amortissement de subventions reçues) :

Fonctionnement :

Chapitre - Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 (ordre) Article 777.3170	Subventions d'investissement transférées		568,72 €
Chapitre 75 Article 75822.3170	Prise en charge déficit budget annexe	-568,72 €	

Investissement :

Chapitre - Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 (ordre) Article 139361.3170	Subvention DETR		568,72 €
Chapitre 21 Article 2151.3170.0776	Réseaux de voirie	-568,72 €	

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,
Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.